

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020 à 18 heures 30

Convocation du 6 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Étaient présents : MM et Mmes Christian ALFARO, Laëtitia ANDRIEU, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Chantal DUMONT-GILMOZZI, Bruno ESPOSITO, Estelle FLEUTÔT, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Gilles JOFFRE, Emilie LAMARCO, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Bruno SALGUES, Jean-Claude VIVANCOS, Christian WAUTERS.

Procurations : Jacques MAURAND à Jean Claude VIVANCOS, Micheline MIANNAY à Anne Marie DUCLA.

18h30 : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Isabelle PALM est désignée secrétaire de séance

Préambule : le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil du 30 juin 2020. Approbation à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 3 - Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Abstention : 0).

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

- 1 – Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- 2 – Actualisation du prix de l'eau pour l'exercice 2020
- 3 - Attribution des lots d'habitation du lotissement communal de l'Hort
- 4 - Attribution des lots artisanaux du lotissement communal de l'Hort
- 5 – Budget Général – Décision Modification (DM) n°2 – ajustement de crédits
- 6 - Décisions du Maire
- 7 - Questions diverses.

1 – Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Maire présente l'obligation qui est faite à la communauté de communes Sud Hérault de désigner 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants en vue de siéger au sein de la CIID qui intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels.

A ce titre, le conseil municipal est invité à transmettre à Sud Hérault les noms de 2 commissaires titulaires et de 2 commissaires suppléants.

Le Maire propose de désigner, au titre des commissaires titulaires, lui-même et Bruno Salgues, et au titre des commissaires suppléants, Jacques Maurand et Bruno Esposito.

Approbation à l'unanimité

2 – Actualisation du prix de l'eau pour l'exercice 2020

Les modalités de calcul de l'actualisation du prix de l'eau pour l'exercice 2020 ainsi que les précisions réclamées au délégataire, Suez, ont bien été reçues et permettent de valider les calculs d'actualisation

de la part eau potable et de la part assainissement collectif du prix du m3 d'eau.

Le coefficient d'actualisation du prix de l'eau potable est fixé à 1.0614, celui pour l'assainissement collectif est quant à lui fixé à 1.0741.

Bruno Esposito fait transmettre à chaque élu un document faisant apparaître que le prix du m3 d'eau sur Capestang est le plus élevé de toutes les communes environnantes.

Le Maire répond que ces montants ne prennent pas en compte les investissements réalisés sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui sont financés par le prix de vente du m3 d'eau, et qui participent au maintien de la bonne qualité de fonctionnement des réseaux. A ce titre, il convient de préciser que la commune s'est dotée d'une station d'épuration des eaux usées performante et que le rendement du réseau de distribution d'eau potable s'élève à 83% en 2019, ce qui n'est pas forcément le cas des communes citées.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 3 – Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues – Abstention : 0) valide les coefficients d'actualisation du prix de l'eau tels que calculés par le délégataire.

3 - Attribution des lots d'habitation du lotissement communal de l'Hort

Le Maire donne lecture du nom de la personne que la commission d'attribution des lots propose de retenir pour le lot n°6. Il s'agit de Mme Noémie RANA.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette attribution.

4 - Attribution des lots artisanaux du lotissement communal de l'Hort

Aucun nouvel acquéreur potentiel ne s'étant fait connaître depuis la dernière séance du conseil municipal, cette question est retirée de l'ordre du jour.

5 – Budget Général – Décision Modification (DM) n°2 – ajustement de crédits

Le Maire présente les ajustements de crédits qu'il propose d'opérer sur le budget général de la commune.

Bruno Salgues demande pourquoi, sur le compte 7336 (droits de place), les crédits, qui avaient été annulés lors de la dernière DM sont, sur celle-ci, portés à 3 000 €. Le Maire répond qu'il s'agit de la somme qui avait déjà été encaissée avant l'épidémie de covid-19 et les mesures d'annulation de paiement des droits de place qui ont été prises par la suite pour soutenir les commerçants présents sur les marchés hebdomadaires. Ce montant doit donc être recrédié sur le compte 7336.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette DM à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 3 – Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues – Abstention : 0).

6 - Décisions du maire

- Attribution du marché de fourniture et pose de stores à l'école élémentaire - 4 258.15 € HT
- Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du musée - 5 970 € HT
- Lotissement de l'Hort – avenant n°1 au lot n°1 du marché - 14 527 € HT

7 - Questions diverses

• **Centre Municipal de Santé (CMS)** : malgré l'épidémie de covid-19, qui a fait très fortement chuter l'activité de notre CMS), celle-ci, pour la période du 01/01/2020 au 30/06/2020, a augmenté de 0.42% par rapport à la même période de 2019. Le Maire indique également que nous venons d'encaisser une aide de 18 000 € de la CPAM, correspondant au manqué à gagner déclaré pour les mois de mars, avril et mai 2020.

• Note sur l'absentéisme du personnel communal : le Maire informe que l'assurance qui assure pour la commune le coût des arrêts de travail du personnel communal vient de nous transmettre une note où il apparaît que l'absentéisme des agents communaux est très nettement inférieur à la moyenne.

• Trésorerie de Capestang : un courrier du directeur départemental des finances publiques, Monsieur Samuel Barreault, nous informe officiellement que la trésorerie de Capestang sera maintenue sur Capestang en l'état.

• Projet de gendarmerie : l'arrêté conjoint de déclaration d'utilité publique et de cessibilité a été pris par le Préfet de l'Hérault le 01 juillet 2020.

• Le Maire répond à certaines des questions formulées par écrit par le groupe « Capestang avec vous ». La liste des questions et les réponses aux points 2, 4, 5 et 7 sont jointes en annexe au présent procès-verbal.

- Point 1 : le Maire indique qu'il tient à la disposition des élus le rapport établi par le bureau de contrôle APAVE et qui permet d'affirmer que les apports ne sont pas toxiques.
- Point 3 : 6 971 jetons ont été distribués. A ce jour, environ 22 000 € ont été payés aux commerçants, soit 31% du montant total distribué.
- Point 6 : l'embauche du 3^o policier municipal fait suite à la vacance d'emploi déclarée au mois de décembre 2019 et à l'arrêté de mutation pris au mois de février 2020.
- Point 8 : l'entreprise BODET a été sollicitée pour l'intervention sur la sonnerie des cloches de la collégiale.

• Convocations au conseil municipal : Bruno Esposito indique que lui et ses colistiers n'ont reçu la convocation au conseil municipal que le mercredi 8 juillet 2020, c'est-à-dire hors du délai des 3 jours francs. Le Maire répond que les convocations ont bien été remises dans les boîtes aux lettres des intéressés par un agent assermenté de la police municipale, dans les délais légaux. Il suggère aux élus de l'opposition d'accepter les convocations dématérialisées, ce que Bruno Esposito refuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.07.2020

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Isabelle PALM



Christian ALFARO



Lactitia ANDRIEU



Pierre CUESTAS




Anne Marie DUCLA



Gilles DUCLOS



Chantal DUMONT-GILMOZZI



~~Posto~~
Bruno ESPOSITO

TV illégal - Erreur
matérielle & Procuration
non effectuée - non valide
le maire refuse de prendre
en compte cette erreur matérielle
qui entache d'illégalité les délibérations

Isabelle GIL

Estelle FLEUTÔT

Sylvie GISBERT

Jérôme GARCIA

Gilles JOFFRE

TV illégal
& Erreur matérielle

Émilie LAMARCQ

Jacques MAURAND

Micheline MIANNAY

Béatrice MILESI

Augustin MINARRO

Alain RIVAYRAND

Bruno SALGUES

Refus de signature
Non conforme
Erreur matérielle
de procuration

Jean-Claude VIVANCOS

Christian WAUTERS

- questions écrites des élus du groupe de l'opposition -

Liste des questions au Conseil Municipal du 10 juillet 2020

1. Mauvaises odeurs

Comment pouvez-vous affirmer que les "apports" ne sont pas toxiques ?
Avez-vous reçu des résultats concernant des analyses effectuées ?
Si oui, quand ?

2. Procès-verbal de Conseil Municipal

Pourquoi notre lettre du 19 juin 2020 est-elle à ce jour restée sans réponse ?

Dans le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2020 à 18 h 30, publié sur le site officiel de la mairie (capestang.fr), le courrier du groupe des élus de l'opposition est référencé, mais toujours pas annexé. Nous vous mettons en demeure d'annexer et de publier ce courrier.

Comment justifiez-vous votre refus ?

3. SEL

S'agissant d'argent public, faites-nous un bilan de la SEL ?

Que comptez-vous faire concernant les jetons non distribués ?

Selon quels critères la liste des artisans et commerçants a été établie ?

Quelle est à ce jour la valeur des jetons SEL récupérés auprès des artisans et commerçants concernés ?

Pourquoi avez-vous refusé la participation des élus de l'opposition lors de la distribution des jetons de la SEL ?

4. Site officiel de la mairie

Le 14 juin 2020 à 22 h 49, le groupe des élus de l'opposition a déposé une information sur la reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune de Capestang. Cette publication a été effacée.

Le 15 juin 2020 à 09 h 09, la même publication a été à nouveau déposée et à nouveau effacée.

Le 15 juin 2020 à 09 h 10, cette publication a été à nouveau mise en ligne et à nouveau effacée.

Le 16 juin 2020, le même texte a été publié sur la page Facebook Ville de Capestang.

Il ne s'agit donc pas de deux commentaires, mais d'un texte officiel qui avait été déposé à trois reprises.

En quoi les documents du ministère de l'Intérieur sont-ils considérés par vous comme litigieux ?

5. Accès du groupe des élus de l'opposition aux outils de communication de la mairie

Le Code général des collectivités territoriales stipule que les élus de l'opposition disposent d'un espace réservé dans tous les outils de communication de la mairie. Nous vous mettons en demeure de vous mettre en conformité avec cet article de loi.

Pourquoi avez-vous publié le dernier bulletin municipal sans en avoir informé le groupe des élus de l'opposition et donc lui permettre de s'exprimer comme le prévoit la loi?

Concernant le bulletin municipal d'information :

Pourquoi la maquette a-t-elle été changée ? Quand avez-vous pris cette décision ?
Pourquoi le groupe des élus de l'opposition n'a pas été informé de cette décision ?

6. Police municipale

Vous annoncez dans le dernier bulletin municipal (Numéro 13 de juin 2020), le recrutement d'un nouvel agent de la police municipale.

Quand cette décision a-t-elle été prise ?

Pourquoi le groupe des élus de l'opposition n'a-t-il pas été informé de cette décision conformément au Code général des collectivités territoriales ?

7. Commission d'appel d'offres

Cette commission doit être impérativement créée même si elle n'est pas nécessaire à court terme.

Dans un souci de probité, transparence et d'équité, pourquoi ne pas la créer ?

8. Collégiale

Les cloches de la collégiale ont arrêté de sonner les heures.
Pourquoi et quand ?

Pourquoi aucune information n'a été communiquée à la population et aux conseillers municipaux sur ce sujet ?